



**Motion sur les orientations du
PDU 2014-2030 de l'agglomération grenobloise
Assemblée générale du 21 mars 2013**

Le périurbain, le grand oublié du projet de PDU ?

Le SMTC a engagé depuis fin 2009 le projet d'élaboration du PDU 2014-2030. L'ADTC participe activement aux différentes instances de concertation mises en place. L'ADTC a ainsi émis un avis à l'occasion du 2ème Forum du PDU du 7 décembre 2012.

A l'occasion de son assemblée générale du 21 mars 2013, un débat a été organisé sur ce PDU, et les adhérents de l'ADTC ont voté la motion suivante :

L'ADTC considère que l'une des priorités de ce PDU 2014-2030 doit être donnée au traitement des flux d'échanges entre l'agglomération et les territoires voisins

16% du nombre de déplacements concernant l'agglomération grenobloise sont des déplacements d'échange avec les territoires voisins (¹). Mais si l'on prend en compte la distance parcourue, ces déplacements d'échange correspondent à 62% du nombre de kilomètres parcourus !

Le projet de PDU a bien pris en compte la nécessité d'élargir le périmètre du SMTC à une échelle plus large, mais dans les derniers ateliers auxquels nous avons participé, nous n'avons retrouvé aucune ambition pour améliorer les déplacements d'échange avec les territoires voisins, dont le nombre devrait augmenter fortement d'ici 2030.

Il est indispensable de prendre en compte dans ce PDU ces trafics d'échange, qui contribuent de manière significative :

- aux difficultés de déplacements dans l'agglomération grenobloise
- aux émissions de gaz à effet de serre et aux nuisances (pollution de l'air et nuisances sonores).

Le PDU étant lié au périmètre de la Métro, il est nécessaire de trouver des modalités de fonctionnement avec les territoires voisins afin de traiter ces trafics d'échange :

- pour l'horizon 2020, il est nécessaire d'établir dès 2014 des collaborations ponctuelles avec les AOT des territoires voisins sur plusieurs thématiques (tarification, billettique, actions de sensibilisation...) ou la gestion de certaines lignes TC (ex : liaison Grésivaudan – Agglomération) ; la création d'un syndicat type SRU est une possibilité de structurer ces collaborations.
- Pour l'horizon 2030, il est nécessaire de mettre en place dès 2020 une Autorité Organisatrice des Transports unique couvrant les territoires voisins (Voiironnais, Sud-Grenoblois, Grésivaudan).

Une révision du PDU est à prévoir d'ici 2020 pour préparer l'extension géographique du périmètre du PDU

1 Enquête Ménage Déplacements 2010

L'ADTC demande que le PDU intègre la réalisation d'un réseau de tramways périurbains et tram-trains sur les 3 branches du Y Grenoblois

Les lignes de cars Express sont destinées à desservir les communes des secteurs périurbains proches de l'agglomération. Ce réseau comble l'espace entre le réseau urbain de La TAG et la desserte TER adaptée aux plus grandes distances. Mais, l'augmentation inéluctable de la demande va amener ces cars Express à ne plus pouvoir satisfaire la demande dans les prochaines années.

Il est donc nécessaire que les réflexions engagées dans le cadre du PDU traitent ce problème. L'ADTC demande d'étudier puis de réaliser d'ici 2030 un réseau de tramways périurbains et de tram-train, complétant le réseau de cars Express, et renforçant le maillage avec les autres réseaux dont le TER.

- un tramway périurbain en direction du Nord-Ouest jusqu'à la gare de Moirans, prolongeant la ligne E, desservant Voreppe et la zone d'activités de Centr'Alp
- un tramway périurbain en direction du Nord-Est jusqu'à la gare de Brignoud, desservant Meylan, Inovallée, la rive droite de l'Isère jusqu'à la Zone d'Activités de Bernin-Crolles
- un tram-train utilisant l'infrastructure de la ligne E de tramway, puis se raccordant à la voie ferrée au sud du Rondeau, et desservant Le Pont de Claix, Jarrie, avec deux branches vers Vif et Vizille.

Ces réalisations nécessitent de trouver de nouvelles sources de financement ; le péage urbain pourrait être une réponse à ces besoins de financement.

L'ADTC demande un programme ambitieux avec :

- de 2014 à 2020, réalisation des études techniques et institutionnelles ; recherche de financement type péage urbain ; mise en place d'une concertation associant les populations des territoires concernés ; amélioration de la desserte en cars (lignes express, lignes reliant les AOT de la Métro et de la CCG gérées par ces deux AOT)...
- réalisation de ce réseau tram périurbain et tram-train entre 2020 et 2030.

L'ADTC demande que soit mise à l'étude dans les plus brefs délais des conditions de réalisation d'un tram-train en direction de Vif et Vizille.

Un projet de type tram-train pose à la fois des problèmes administratifs et techniques. Il est indispensable que l'une des collectivités concernées - la Métro ou le Sud Grenoblois - décide de prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de cette desserte en tram-train.

Cette étude est indispensable pour

- identifier les problèmes administratifs que pose un tram-train circulant sur des réseaux différents, avec différentes Autorités Organisatrices impliquées,
- valider la pertinence du besoin, en associant étroitement les populations concernées,
- valider la faisabilité technique et définir un budget pour sa réalisation.

Les difficultés quotidiennes de déplacement – autant des péri urbains travaillant dans l'agglomération que des habitants de l'agglomération travaillant dans les territoires voisins – trouveraient une réponse concrète et pérenne avec la réalisation de ces lignes de tramway péri urbain et de tram-train.